



Bureau de l'encadrement supérieur

Affaire suivie par : Marie-Claire LE CORRE

Paris, le : 21 SEP. 2015

Note à l'attention de : Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des
administrations parisiennesObjet : Mouvement annuel des attachés, attachés principaux
d'administrations parisiennes et contractuels en CDI assurant des
fonctions administratives au titre de l'année 2015.

PJ : Charte de mobilité

Résumé : Expérimenté avec des résultats positifs depuis 3 ans, le mouvement des attachés, attachés principaux d'administrations parisiennes et contractuels en CDI assurant des fonctions administratives aura lieu à compter du 9 octobre 2015.

Le mouvement annuel des cadres administratifs organisé de 2012 à 2014 avec succès grâce à la grande mobilisation du réseau RH et des directions, a été étendu aux ingénieurs des travaux de la ville de Paris depuis 2014.

Ces dispositifs ont permis d'améliorer la mobilité de ces cadres, grâce notamment à une offre de postes beaucoup plus importante sur une période limitée de quelques mois et à des actions de communication ciblées auprès de ces publics (information par messagerie électronique, messages sur intranet, conférences, groupe de travail d'aide à la rédaction de CV, ...). Pour les directions, ils ont permis de disposer d'un panel élargi de candidats potentiels et de proposer des solutions d'affectation pour des cadres de retour de détachement, de disponibilité ou en recherche de mobilité depuis plusieurs mois.

Après un bilan de ces opérations avec les services de ressources humaines de certaines directions et du CASVP, il est envisagé d'organiser une mobilité sur un calendrier simultané des cadres administratifs et ingénieurs au 1^{er} semestre 2016.

Aussi, c'est un dispositif de mobilité des cadres administratifs aux modalités allégées qui sera mis en œuvre pour la fin de l'année 2015.

1^{ère} étape : le recensement des postes vacants ou susceptibles de l'être avant la fin de l'année

Afin d'organiser cette mobilité interne, je vous demande d'adresser au bureau de l'encadrement supérieur (BES) pour le 30 septembre 2015 au plus tard, la liste des postes d'attachés ou attachés principaux vacants avant le 31 décembre 2015 au sein de votre direction.

Il convient de transmettre des fiches de poste qui correspondent à des vacances constatées ou à des postes qui se libèreront avant le 31 décembre (départ à la retraite, départ en détachements vers une autre collectivité, souhait exprimé par le titulaire du poste de réaliser une mobilité dans le cadre du mouvement etc...). Il peut s'agir aussi de postes occupés actuellement par des contractuels en fin de contrat ou demandeurs de mobilité. En revanche, vous ne pourrez pas transmettre de fiches de poste dont le titulaire n'a pas fait part de son souhait de départ avant la fin de l'année.

Les fiches correspondant à ces postes devront être créées par vos soins dans l'application "Gestion des postes vacants" sur l'intranet de la ville.

2^{ème} étape : lancement du mouvement le 9 octobre 2015

Le mouvement sera lancé le 9 octobre à l'occasion d'une rencontre avec les cadres recruteurs au cours de laquelle les fiches de postes ainsi qu'une information sur les modalités et le calendrier seront disponibles. La liste des postes offerts sera dans l'après-midi du 9 octobre 2015, communiquée, par mail, à l'ensemble des cadres administratifs. Les fiches de postes restent consultables sur l'intranet qui sera mis à jour au fur et à mesure des validations des mouvements et des nouvelles vacances de postes.

3ème étape : recrutement par les directions entre le 9 octobre et le 14 décembre 2015

Je vous demande d'attacher la plus grande attention aux conditions de réception et de traitement des candidatures en demandant aux « services recruteurs » de vos directions d'adresser systématiquement un accusé de réception aux candidats et de leur proposer un entretien dans les meilleurs délais. Les candidatures non retenues doivent impérativement faire l'objet d'une réponse.

Dès qu'une candidature sera retenue sur l'un des postes offerts, vous en informerez immédiatement le bureau de l'encadrement supérieur (Mmes Marie-Claire Le Corre 01 42 76 42 51 ou Edith Claire 01 42 76 53 09) qui mettra à jour la liste des postes à pourvoir sur l'intranet de la ville.

Pendant le mouvement, les recrutements par voie de détachement (à l'exception de ceux déjà validés en CAP) ou de contrat seront temporairement suspendus pour faciliter la mobilité interne.

Les agents qui auront vu aboutir favorablement leur demande de mutation entre le 9 octobre et le 14 décembre 2015 seront affectés dans les deux mois maximum à compter de la date de leur demande de mobilité.

Les derniers mouvements interviendront donc au plus tard le 14 février 2016.

Le calendrier du dispositif de mobilité simultanée des cadres administratifs et ingénieurs qui sera organisé en 2016 vous sera adressé en début d'année.

La Directrice adjointe des ressources humaines



Sophie PRINCE